



IMMIGRATION Canada

Regroupement familial

**Parrainage d'un époux,
d'un conjoint de fait,
d'un partenaire
conjugal ou d'un
enfant à charge, qui
réside hors du Canada**

**Partie 3 :
Directives propres au
bureau des visas**

**Les États-Unis d'Amérique, les
Bermudes et Saint-Pierre-et-
Miquelon**

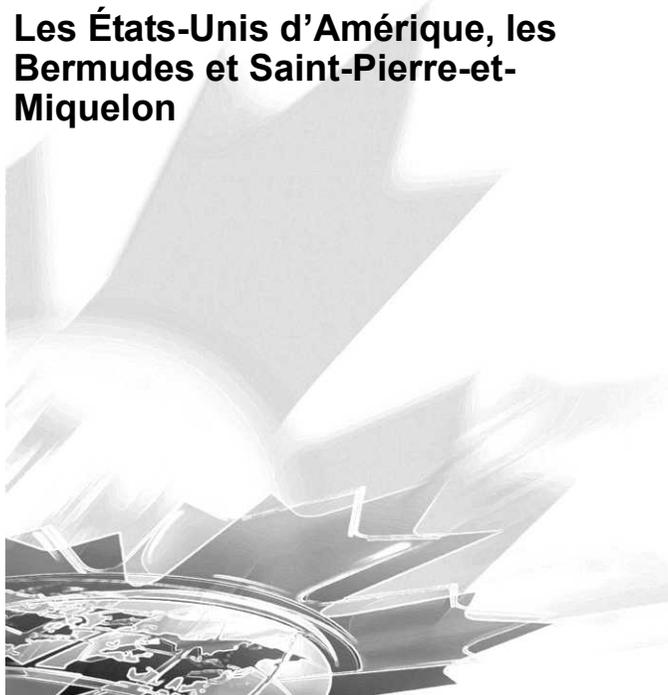


Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Certificats de police et attestations d'absence de casier judiciaire

Appendice C - Spécifications pour photographies

Appendice D - Instructions médicales

Ce guide est produit gratuitement par
Citoyenneté et Immigration Canada et ne
doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle - Immigrant

Rassemblez tous les documents de la liste qui sont appropriés dans votre situation. Cochez-les (☑) sur la liste et joignez cette dernière à vos documents (avec un trombone). Envoyez les originaux de vos formulaires de demande d'immigration (voir 1 à 5 plus bas) et des certificats de police. N'envoyez que des photocopies de tous vos autres documents, sauf indication contraire. Si vos documents ne sont ni en français ni en anglais, envoyez une traduction légalisée (certifiée) avec une copie des documents originaux.

FORMULAIRES D'IMMIGRATION		
Assurez-vous d'avoir bien répondu à toutes les questions et d'avoir signé les formulaires. Lorsque les formulaires sont remplis, envoyez-les à votre répondant avec tous les documents à l'appui.		
1	Demande de résidence permanente. — Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal. Vous devez en remplir trois copies.	<input type="checkbox"/>
2	Annexe 1 — Vous-même et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie de l'Annexe 1 — Antécédents/Déclaration en triplicata.	<input type="checkbox"/>
3	Renseignements additionnels sur la famille — Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire.	<input type="checkbox"/>
4	Questionnaire de l'époux, du conjoint de fait ou du partenaire conjugal — Si votre répondant est votre époux, conjoint de fait ou partenaire conjugal, remplissez le questionnaire.	<input type="checkbox"/>
5	Recours aux services d'un représentant — Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire <i>Recours aux services d'un représentant</i> (IMM 5476).	<input type="checkbox"/>
6	DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL Vous devez fournir les certificats de naissance, les certificats de baptême, cartes ou certificats d'identité nationale (si possible), ou autres documents officiels confirmant les liens de parenté (y compris toutes les pages des registres de ménage) pour vous et chacun des membres de votre famille. Si vous êtes marié, vous devez fournir un certificat de mariage. Si vous êtes divorcé, vous devez inclure les certificats de divorce définitifs; si vous êtes séparé, inclure un certificat de séparation. Si votre ex-époux ou ex-conjoint de fait est décédé, vous devez inclure le certificat de décès de votre époux ou conjoint de fait. Une photocopie du certificat de citoyenneté ou du visa d'immigrant de tout membre de la famille qui a le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada. Si vous êtes engagé dans une relation conjugale (conjoint de fait ou partenaire conjugal), fournissez la preuve de cette union.	<input type="checkbox"/>
7	RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS Si vos enfants sont adoptés, vous devez inclure tous les documents liés à l'adoption et, si l'adoption a été sanctionnée conformément au droit coutumier et non par un tribunal, les preuves de la cérémonie d'adoption, par exemple, des photos. Si vous êtes séparé ou divorcé, vous devez fournir la preuve que vous avez la garde des enfants, que vous avez respecté toutes les obligations liées aux ententes de garde, et que les enfants sont libres de déménager au Canada. Si vos enfants sont âgés de 22 ans ou plus et que vous voulez qu'ils vous accompagnent, vous devez, pour chacun de ces enfants, prouver soit - qu'il est engagé activement dans des études à temps plein (lettre d'établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de classe suivies par jour et le nombre de jours suivis par semaine, certificat scolaire, diplôme, grade, relevé de notes, bulletin), soit - qu'il a des antécédents médicaux qui l'empêchent de subvenir à ses besoins et que ces enfants dépendent depuis avant l'âge de 22 ans du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents.	<input type="checkbox"/>

8	TITRES DE VOYAGE ET PASSEPORTS	<input type="checkbox"/>
<p>Les passeports ou les titres de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. Veuillez inclure seulement les copies des pages où figurent le numéro de passeport, les dates de délivrance et d'expiration, votre photo, vos nom et prénom, la date et le lieu de naissance. Les enfants doivent avoir leur propre passeport, distinct de celui de leurs parents. Si vous résidez dans un pays différent de celui de votre nationalité, vous devez inclure une copie de votre visa pour le pays que vous habitez actuellement. Veuillez noter que tous les immigrants potentiels doivent être en possession d'un passeport ordinaire en cours de validité. Les passeports diplomatique, officiel ou d'affaires publiques ne sont pas valables pour demander la résidence permanente au Canada.</p>		
9	PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AVEC LE RÉPONDANT	<input type="checkbox"/>
<p>Si vous êtes parrainé par votre parent, vous devez fournir une preuve de ce lien, par exemple un certificat de naissance, un certificat de baptême ou tout autre document officiel où figure le nom de vos parents. Si vous êtes parrainé par votre fils ou votre fille, produisez une copie du certificat de naissance/registre de recensement de la famille pour votre répondant.</p> <p>Si vous êtes parrainé par votre époux, votre conjoint de fait ou votre partenaire conjugal, vous devez envoyer une preuve du lien qui vous unit à votre répondant comme des photos de mariage ou une preuve que vous êtes des conjoints de fait. Des lettres adressées à vous et à votre répondant, des factures de téléphone montrant des communications entre vous et votre répondant.</p> <p>Nota : Vos photos ne doivent pas être placées dans des classeurs, albums, cadres ou autres accessoires de rangement. N'envoyez pas de vidéodisques (DVD) ou de bandes vidéo ni de cartes de souhaits musicales ou autres documents semblables renfermant des pièces mécaniques ou électroniques.</p> <p>La preuve des visites que vous a rendues votre répondant, comme des billets d'avion, des cartes d'embarquement, des copies des pages du passeport de votre répondant avec les timbres d'entrée et de sortie du pays.</p> <p>Si vous êtes un partenaire conjugal, fournissez la preuve que votre relation est authentique et active et qu'elle a existé pendant au moins 12 mois avant la date de votre demande. Fournissez également des détails sur l'évolution de votre relation et produisez au moins deux déclarations solennelles de personnes au courant de votre relation et pouvant attester l'authenticité et la continuation de celle-ci.</p>		
10	CERTIFICATS DE POLICE ET ATTESTATIONS D'ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE	<input type="checkbox"/>
<p>Les certificats de police ou attestations d'absence de casier judiciaire pour chaque pays où vous et tout membre de votre famille ayant 18 ans ou plus avez résidé six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Vous devez joindre les originaux.</p>		
11	PREUVE DE L'EXAMEN MÉDICAL	<input type="checkbox"/>
<p>Joignez les copies 2 du Rapport médical- Section A signées et remises par le médecin désigné à chacun des membres de votre famille lors de l'examen médical. Veuillez vous reporter à l'appendice D pour des précisions supplémentaires.</p>		
12	PHOTOS	<input type="checkbox"/>
<p>Joignez une série de quatre (4) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir Photos dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice C, Spécifications pour photographies.</p>		

CHOIX DU LIEU D'ENTREVUE

Si vous êtes tenu de vous présenter à une entrevue personnelle dans un bureau des visas aux États-Unis, indiquez votre premier choix de lieu pour l'entrevue (cochez) :

- Pas de préférence
- Seattle, Washington
- Detroit, Michigan
- Los Angeles, Californie
- New York, New York

Le Centre régional de programmes essaiera de respecter votre choix de lieu, mais ce n'est pas toujours possible. Il répartira les dossiers entre les divers lieux d'entrevue afin que le délai d'attente pour l'entrevue soit semblable pour les divers demandeurs.

Placez tous les documents dans une enveloppe scellée et envoyez le tout à votre répondant.

Si vous devez nous communiquer des renseignements tels qu'un changement d'adresse ou d'état matrimonial, la naissance d'un enfant ou une modification des renseignements figurant dans votre passeport, faites-nous parvenir ces renseignements par télécopieur en composant le 1-716-858-9591.

Appendice B

Certificats de police ou attestations d'absence de casier judiciaire

Lorsque vous demandez un certificat de police, vous devez fournir, pour chaque personne, les documents suivants :

- une demande de certificat de police ou d'attestation d'absence de casier judiciaire dûment remplie (reportez-vous à la lettre type **PC-1** ci-jointe. Vous pouvez faire des photocopies de cette lettre pour chaque personne qui doit présenter une lettre ou un formulaire). Vous trouverez aussi ci-dessous des instructions plus précises selon votre pays d'origine.
- tout formulaire supplémentaire d'un pays qui figure au deuxième tableau de la section sur les **exigences sécuritaires** dans le *Guide de l'immigrant*, au besoin.
- les empreintes digitales, au besoin.

Les certificats vous seront envoyés directement. Si vous avez du mal à obtenir un certificat dans un des pays où vous avez vécu pendant six mois ou plus après avoir atteint l'âge de 18 ans, avisez-en votre répondant le plus rapidement possible. Joignez une explication écrite à votre demande et une lettre originale des autorités policières confirmant qu'elles ne délivreront pas de certificat.

Certaines autorités policières exigent que des procédures spéciales soient suivies pour obtenir un certificat de police. Il s'agit de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) et de la Royal Hong Kong Police (RHKP). **Ne demandez pas** de certificat de police de Hong Kong ou du Canada jusqu'à ce que le bureau des visas vous indique de le faire. D'autres instructions sur la façon d'obtenir de ces autorités un certificat de police attestant l'absence de casier judiciaire vous seront envoyées avec votre lettre d'évaluation du Centre régional de programmes de l'Immigration de Buffalo.

Le tableau ci-dessous fournit des données supplémentaires qui peuvent vous aider à obtenir un certificat de police dans certains pays. Veuillez noter cependant que les données étaient exactes au moment de l'impression de ce document, mais que les exigences peuvent avoir été modifiées depuis. Si vous ne pouvez pas obtenir un certificat de police original du service de police d'un pays autre qu'un des pays indiqués ci-dessus, vous devez fournir l'original d'une lettre des autorités policières confirmant qu'elles ne vous délivreront pas de certificat de police.

Adresses et directives pour chaque pays

Pays	Vous devez fournir	Adresse
AFRIQUE DU SUD	Les certificats de police sont disponibles et peuvent être obtenus des bureaux de la police locale. Les formulaires remplis et les empreintes digitales sont ensuite envoyées au National Police Criminal Records Headquarters à Prétoria, où est effectuée une vérification par ordinateur et une vérification des empreintes digitales. Un droit est exigé. La lettre que vous fera parvenir le National Police Criminal Records Headquarters devra être incluse dans votre demande de résidence permanente.	

Pays	Vous devez fournir	Adresse
ÉTATS-UNIS	<p>1. Copie de notre lettre demandant un certificat de police ou attestation d'absence de casier judiciaire.</p> <p>2. Des empreintes digitales complètes. Les empreintes digitales doivent être fournies sur la carte d'empreintes digitales du FBI, mais elles sont obtenues d'un service de police local dans la mesure où vous détenez une preuve d'identité, ou d'un organisme privé qui prend des empreintes digitales.</p> <p>3. Ne communiquez pas avec un bureau du FBI pour obtenir des empreintes digitales. Vous pouvez demander un formulaire vierge d'empreintes digitales en vous adressant pas écrit au FBI, à l'adresse ci-contre.</p> <p>4. Un chèque certifié ou un mandat à l'ordre du U.S. Treasury, au montant des droits applicables.</p> <p>5. Les délais de traitement sont de trois à six semaines.</p> <p>6. Le FBI vous fera parvenir les résultats. Vous devrez envoyer à votre répondant les empreintes digitales accompagnées des autres documents du FBI. Tous les certificats de police doivent être des originaux. Les photocopies ne sont pas acceptées.</p> <p>7. Vous devez toujours préciser que vous demandez les empreintes digitales pour fins d'immigration au Canada.</p> <p>Si vous avez vécu aux États-Unis, vous devez fournir un certificat de police d'État en plus du certificat national délivré par le FBI.</p>	<p>FBI Criminal Justice Information Services Division (CJIS Division) SCU, Mod D-2 1000 Custer Hollow Road Clarksburg, WV 26306 USA</p>
ITALIE	<p>Les citoyens, les résidents et les anciens résidents de l'Italie doivent obtenir deux certificats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificato Penale Generale del Casellario Giudiziale • Certificato Dei Carichi Pendenti rilasciati dalla della Procura della Repubblica presso il Tribunale di residenza per uso emigrazione. <p>Vous pouvez autoriser par écrit un parent ou ami en Italie qui peut obtenir les certificats en votre nom.</p>	<p>Les deux certificats sont délivrés par le bureau du Solliciteur général, Casiers judiciaires (Procura della Republica-Casellario Giudiziale) à Rome.</p>
ROYAUME-UNI	<p>1. Les demandeurs qui résident ou qui ont résidé au Royaume-Uni (Angleterre, îles Anglo-Normandes, île de Man, Écosse, pays de Galles) doivent demander un dossier personnel portant sur les condamnations et les antécédents criminels (<i>Person Record: Prosecution/Criminal History</i>) en vertu de la Loi sur la protection des données du R.-U. de 1998 (<i>UK Data Protection Act 1998</i>) afin de confirmer s'ils ont eu ou non des condamnations pour un acte quelconque. Les services de police du R.-U. ne délivrent pas de certificats de bonne conduite ou d'attestations policières.</p> <p>2. Les postes de police locaux en Angleterre (UK) possèdent des formulaires de demande avec détails sur la façon de procéder pour faire la demande et payer les frais.</p> <p>3. Le Subject Access Office vous fournira une lettre faisant état de votre historique de poursuite judiciaire/conviction, sur demande. Cette lettre devra être incluse dans votre demande de résidence permanente.</p> <p>Nota : Les anciens résidents doivent s'adresser aux autorités policières régionales du district au Royaume-Uni où ils ont vécu .</p>	<p>Pour l'Angleterre et le pays de Galles :</p> <p>Subject Access Office Metropolitan Police 10 The Broadway London, SW1H 0BG, ENGLAND</p> <p>Pour l'Écosse :</p> <p>The Data Protection Officer Strathclyde Police, Police Headquarters 173 Pitt Street G2 4JS, Glasgow, Scotland</p> <p>Pour l'Irlande du Nord :</p> <p>Computer Services Unit Royal Ulster Constabulary (RUC) Lisnasharragh, Montgomery Road BT6 9LD, Belfast, Northern Ireland</p>



Consulat général du Canada
 Centre régional de programmes de l'Immigration
 3000 HSBC Centre
 Buffalo, NY 14203-2800 USA

Monsieur/Madame,

La présente est en réponse à votre demande de résidence permanente au Canada.

Le gouvernement du Canada exige que vous obteniez des autorités policières des pays où vous avez vécu un certificat de police original attestant que vous n'avez aucun casier judiciaire.

La présente lettre sert à vous identifier (ainsi que les personnes à votre charge, le cas échéant) comme personne ayant présenté une demande de résidence permanente au Canada. Veuillez présenter cette lettre aux autorités policières lorsque vous demandez votre certificat de police. Lorsque cela est possible, les autorités policières doivent remettre le certificat de police directement à vous, le demandeur.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le consulat

Section à remplir par le requérant

Autorisation par le demandeur de visa de communiquer des dossiers judiciaires et de police

J'autorise par la présente la police ou les autorités compétentes de _____ [nom du ou des pays] à communiquer tous les détails d'infractions criminelles antérieures au consulat général du Canada à Buffalo, New York, États-Unis, aux fins d'immigration seulement.

	REQUÉRANT PRINCIPAL	ÉPOUX OU CONJOINT DE FAIT	FILS OU FILLE À CHARGE DE 18 ANS OU PLUS (utiliser une autre feuille si nécessaire)
Nom de famille			
Prénoms			
Nom de fille ou autres noms utilisé(s)			
Nom écrit dans votre graphie maternelle (c.-à.-d. arabe, chinoise, etc.)			
Date/lieu de naissance			
Nationalité			
Inscrire dans cet espace toutes les adresses et les lieux de résidence _____ [nom du ou des pays]			

SIGNATURE DU REQUÉRANT : _____
 DATE : _____



Appendice C

Spécifications pour photographies

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photographies requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photographies spécifié dans la **Liste de contrôle**.

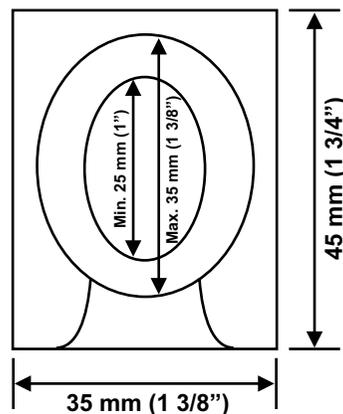
Notes au photographe

Les photographies doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photographies doivent :

- mesurer entre 25 mm et 35 mm du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice D

Instructions médicales

Les instructions ci-dessous ne s'appliquent qu'aux personnes

- qui sont membres de la catégorie du regroupement familial, plus précisément l'**époux**, le **conjoint de fait**, le **partenaire conjugal** ou l'**enfant à charge** du répondant et dont la demande de résidence permanente est traitée dans un bureau canadien des visas;
- qui sont des membres de leur famille.

Si vous n'êtes pas l'une des personnes désignées ci-dessus, **NE** remplissez **PAS** ce formulaire. Si vous le faites, les résultats de votre examen médical ne seront pas valides et vous aurez à subir de nouveau cet examen, en plus d'acquitter les frais qui l'accompagnent. Si vous êtes citoyen ou résident permanent du Canada, vous n'êtes pas tenus de subir l'examen médical.

Si vous êtes l'une des personnes désignées ci-dessus, vous-même et chacun des membres de votre famille, s'il y a lieu, devez remplir votre propre copie de cette feuille d'instructions. Faites suffisamment de photocopies pour répondre à vos besoins, avant de commencer à remplir les cases ci-dessous.

1. Personne à examiner

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance

Jour	Mois	Année
/	/	

Pays de naissance

Sexe Homme Femme

Lien avec le répondant

<input type="checkbox"/> Époux	<input type="checkbox"/> Partenaire conjugal
<input type="checkbox"/> Conjoint de fait	<input type="checkbox"/> Enfant à charge

Adresse*

Numéro de téléphone

2. Demandeur principal, si différent de la personne en 1.

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance

Jour	Mois	Année
/	/	

Adresse*

3. Bureau des visas chargé de traiter le dossier

*Si vous résidez en Chine, il importe que vous donniez votre adresse tant en pinyin qu'en français pour nous permettre de communiquer avec vous si nous avons besoin de renseignements médicaux supplémentaires.

Prenez un rendez-vous avec l'un des médecins (appelés aussi médecins désignés — MD) figurant sur la liste jointe. Le MD aura besoin de l'Appendice D pour remplir les formulaires médicaux voulus pour vous-même et tous les membres de votre famille tenus de subir l'examen médical. L'un de ces formulaires, le *Rapport médical — Section A* (IMM 1017 DCF), servira à joindre le dossier médical au dossier d'immigration.

Lorsque les membres de votre famille (s'il y a lieu) ou vous-même vous présentez à votre examen médical, ayez sur vous le présent formulaire dûment rempli pour chaque personne. Si vous ne l'avez pas sur vous ou si les cases de l'Appendice D ne sont pas bien remplies, le MD ne sera pas en mesure de remplir le formulaire IMM 1017 DCF et notre Bureau médical régional (BMR) ne pourra pas étudier les résultats de votre examen médical, ce qui empêchera le traitement de votre demande.

Si vous remettez, pour vous-même et pour chacun des membres de votre famille, un Appendice D bien rempli, le MD remplira alors les formulaires médicaux voulus et les enverra à notre BMR.

Le MD vous remettra la seconde copie du formulaire IMM 1017 DCF attestant que vous avez bien subi l'examen. Vous devrez envoyer cette copie à votre répondant avec votre demande d'immigration. Ce formulaire est très important pour que nous puissions joindre votre dossier médical au dossier de l'immigration. Aucune photocopie n'est acceptée. Si vous la perdez, vous ne pourrez en obtenir un duplicata; vous serez obligé de subir de nouveau l'examen médical et d'acquitter les frais qui l'accompagnent.

La personne examinée par le médecin ou, si cette personne est un mineur, l'un des deux parents ou le tuteur pourrait se voir demander de signer le formulaire IMM 1017DCF.

En plus de l'Appendice D, les membres de votre famille et vous-même devez vous assurer d'avoir ce qui suit sur vous :

- votre passeport et celui de chaque membre de votre famille (s'il y a lieu), plus une photocopie de la page des données biographiques de chaque passeport. Si l'un des passeports n'est pas à votre disposition, ayez sur vous une pièce d'identité officielle comportant la photographie et la date de naissance de la personne en question;
- les paires de lunettes ou les lentilles cornéennes de chaque membre de la famille, si vous en portez;
- tous les rapports médicaux antérieurs, s'il y a lieu. Vous devez mentionner au médecin examinateur toute maladie, tout problème médical présent ou passé, et lui fournir toutes les pièces à l'appui, tels des bilans de santé, des traitements, des ordonnances, etc.;
- cinq photos récentes, prises dans les six mois précédant la date de l'examen, et, s'il y a lieu⁽¹⁾, un négatif de vous-même et des membres de votre famille (voir l'Appendice C pour les spécifications concernant les photos).

⁽¹⁾ Les personnes vivant au Bhoutan, en Inde, au Nepal, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka et au Vietnam doivent fournir un négatif en plus des cinq photos.

Nous ferons l'examen de vos résultats médicaux pour déterminer s'il y aurait une raison médicale quelconque qui vous empêcherait, vous ou les membres de votre famille, à immigrer au Canada.

Le MD vous demandera, à vous-même et aux membres de votre famille, de remplir et de signer, en sa présence, votre propre copie du Rapport médical — Section B (formulaire IMM 5419). Il procédera ensuite à l'examen, lequel comprend : un examen physique complet de chaque membre de la famille; une radiographie pulmonaire et un rapport du radiologue pour chaque membre âgé de 11 ans ou plus; une analyse du sang pour chaque membre âgé de 15 ans ou plus; une analyse d'urine pour chaque membre âgé de 5 ans ou plus; une analyse de la séropositivité au sida pour chaque membre âgé de 15 ans ou plus, ainsi que pour tout enfant ayant eu une transfusion de sang ou de produits du sang, ou qui aurait une mère séropositive.

Si vos résultats médicaux sont satisfaisants, ils sont valides pour une durée d'un an à compter de la date d'examen. En conséquence, vous devriez vous arranger pour que la date de votre examen médical précède d'aussi près que possible la date où vous enverrez votre demande d'immigration à votre répondant.

Si le traitement de votre demande de résidence permanente est retardé et que nous ne pouvons rendre une décision concernant celle-ci avant que vos examens médicaux ne soient périmés, il vous faudra subir de nouveau l'examen médical.

LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS (MD)

<http://www.cic.gc.ca/francais/contacts/medecins.html>